



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 31 JUILLET 2024

Affaire n° 27-20240731

**Entretien des abords des routes et des espaces verts des
sites communaux
Relance des lots 1, 2 et 3 suite à résiliation**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er août 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 25 juillet 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 8
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trente et un juillet à quatorze heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er Adjoint

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Patrice Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Jack Gence par Mansour Zarif, Véronique Fontaine par Noëline Domitile, Evelyne Robert par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Augustine Romano

Étaient absents :

Serge Técher, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 27-20240731

**Entretien des abords des routes et des espaces verts des sites communaux
Relance des lots 1, 2 et 3 suite à résiliation**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 juillet 2024,
- Vu** le rapport n° 28-20242731 présenté au Conseil Municipal du 31 juillet 2024,

Considérant que suite à la résiliation des précédents marchés en raison des difficultés des opérateurs économiques à honorer leurs engagements contractuels, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 6 mai 2024, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour l'entretien des abords des routes et des espaces verts des sites communaux. Les besoins se décomposent en trois lots, comme suit :

- Lot n°1 : Entretien des abords végétalisés des routes et espaces verts communaux des secteurs : Terrain Fleury, La Châtoire, Bérive, 12^{ème} km, 14^{ème} km, La Pointe, Ligne 400 à RN3, Petit Tampon, rue Général De Gaulle ;
- Lot n° 2 : Entretien des abords végétalisés des routes et espaces verts communaux des secteurs : Trois Mares, Bras de Pontho, Pont d'Yves, Dassy, Bras Creux, 17^{ème} km, 12^{ème} km ;
- Lot n° 3 : Entretien des abords végétalisés des routes et espaces verts communaux des secteurs : Plaine Des Cafres, 17^{ème} km au 28^{ème} km, 19^{ème} km, Piton Ravine Blanche RN Agglo,

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande conclus pour un an à compter de la date de notification, reconductibles tacitement par période annuelle sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans Le JIR,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 juillet 2024 a décidé, au vu du rapport d'analyse, de procéder à l'attribution des lots n° 1, 2, 3 comme suit :

Lots	Titulaire	Montant avec maximum annuel HT de :
Lot n° 1	RUN Propreté 5, Impasse Neptune – Lot 7 – ZAE LA MARE – 97438 SAINTE MARIE 0262 20 61 25 Directeur : M. GUIGNARD Frédéric	150 000,00
Lot n° 2	SAS A2TP 45 chemin FOURCADE 97430 LE TAMPON 0262 32 26 27 / 0692 67 90 74 Président de la SAS : M. AMAYE Jacques	150 000,00
<u>Lot n° 3</u>	SAS A2TP 45 chemin FOURCADE 97430 LE TAMPON 0262 32 26 27 / 0692 67 90 74 Président de la SAS : M. AMAYE Jacques	100 000,00

Considérant que les services sont financés sur fonds propres communaux,

Considérant que les dépenses seront imputées au chapitre 011, compte 615232, dans la limite des crédits prévus au budget,

Le Conseil municipal,
Réuni le mercredi 31 juillet 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

Article 1 la passation de l'accord-cadre avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, selon le tableau ci-dessus,

Article 2 En vertu des articles L.2122-18 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**